

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
 Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 29 juin 2020

Par suite d'une convocation en date du 23 juin 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 29 juin à dix-neuf heures trente sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. JEANNE Jean-Pierre	
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	
M. AUBERT Michel	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Vincent	Mme CHIVELAS Brigitte
M. HERNANDEZ Guy	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme CLOEZ Sonia

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à Mme **GIGON** Christine
 Mme **LÉON** Véronique a donné procuration à M. **LEFEBVRE** Jacques
 Mme **VALLIER** France a donné procuration à M. **VOLLE** Stéphane

Mme GAGNARD Céline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 11-29/06/2020

DELEGUES PNR

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR) est un syndicat de proximité comprenant 145 communes, 13 communautés de communes ayant pour objectif l'ensemble du cadre de vie, la valorisation du patrimoine, la valorisation des entreprises et services... Pour notre commune plusieurs actions concrètes ont été réalisées, telles que des aides pour la valorisation du moulin de la Pataudée avec la reconstruction du mur en pierres sèches du canal, le projet d'aménagement de la place d'Onclaire, la mise en place d'un projet de signalétique...

Son rôle serait :

- de rencontrer et d'échanger avec les élus des territoires voisins, être en réseau avec d'autres PNR,
- d'être informé et de participer aux grands projets comme le label Géoparc mondial Unesco, le partage des eaux, les programmes agricoles, le plan pastoral, le programme européen LEADER,
- être accompagné techniquement sur différents sujets,

Le délégué s'engage à prendre part aux décisions lors des comités syndicaux annuels, à informer régulièrement le conseil municipal et les habitants des actions et projets du Parc, à informer les instances du Parc des propositions ou opportunités du territoire

N° 2020/027 (suite)

Il est proposé de désigner Monsieur VOLLE Stéphane délégué titulaire et Monsieur JEANNE Jean-Pierre délégué suppléant

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer M. VOLLE Stéphane, délégué titulaire au PNR, et M. JEANNE Jean-Pierre, délégué suppléant au PNR.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Jean-Pierre JEANNE,
Maire.

